

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 9 novembre à 18h45, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Gérard FESSELET, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, Virginie REY, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Anne-Catherine BOBILLIER à Sandrine JANIAUD LARCHER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Gilles PERRIN à Claude MONNIER, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 octobre 2023	Le 23 octobre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-06-17 - Désignation du prestataire dans le cadre de la fourrière automobile

Rapporteur : Christian RAYOT

Le conseil communautaire a délibéré en date du 31 mai 2018 pour la création d'un service de fourrière automobile avec l'attribution des pouvoirs de gestion administrative au Président.

Le projet de convention a été adopté autorisant ainsi le Président à négocier et signer les documents y afférents, à solliciter les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres afin qu'ils valident cette décision en vue d'une modification des statuts.

Le Président est autorisé à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes du Sud Territoire pour ce projet et signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers s'y rapportant.

Suite à la consultation lancée, dans le cadre de la délégation de service public de la fourrière automobile, quatre fourriéristes implantés dans le Territoire de Belfort, ont répondu le 2 octobre 2023.

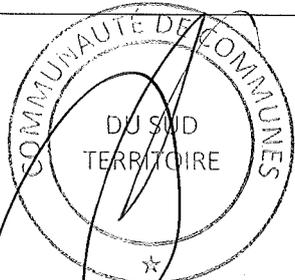
Il s'agit des sociétés :

- NEDEY de BELFORT,
- LUCCHINA de TREVENANS,
- JOSSERON de ROPPE,
- FRANCHE COMTE DEPANNAGE de DELLE (n'a pas souhaité donner suite).

L'analyse des candidatures réalisée en relation avec les critères de choix économiques a permis de retenir la société DEPANNAGE JOSSERON S.A.S sise 1 Avenue du Général de Gaulle 90380 ROPPE.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer la délégation de service public de la fourrière automobile établie entre la Communauté de communes du Sud Territoire et la société DEPANNAGE JOSSERON à ROPPE.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MARDI 14 NOV. 2023</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 